Date de création/révision: 17/09/2004

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIVER-1386

RAISON SOCIALE
JohnsonDiversey

RISQUES SPECIFIQUES

Pas de risque spécifique connu

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT SPRINT NETTOYANT A L'ALCOOL
- REFERENCE 1386
- FOURNISSEUR JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

Téléphone / Fax 01 45 14 76 76 - Fax : 01 45 14 76 11

E-mail / Site internet-

Numéro d'appel d'urgence 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation
Nettoyant à l'alcool pour toutes surfaces.

2 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation liquide alcaline.

Constituants contribuant aux dangers

CAS N°111-76-2	2-butoxyéthanol - Xn, Xi; R20/21/22-36/38	5 à 15%
CAS N°67-64-1	Acétone - F, Xi; R11-36-66-67	< 5%
CAS N°67-63-0	2-propanol - Xi,F; R11-36-67	< 5%

Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Pas de risque spécifique connu

Le produit n'est pas classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE de classification pour les préparations.

Emis par le Centre serveur DIESE - MINITEL VERT 08 36 05 00 99

4 – PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
rincer avec de l'eau.
- EN CAS D'INGESTION:
retirer le produit de la bouche et consulter un médecin ou le centre
ANTI-POISONS: 01 40 05 48 48
- EN CAS D'INHALATION:
retirer de la source d'exposition et installer
l'accidenté dans une zone aérée.Si des difficultés
respiratoires surviennent consulter un médecin.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction

CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles

non nécessaire.

- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de Nettoyage

Endiguer et absorber sur support inerte.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Manipuler en évitant les projections.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

STOCKAGE

Stocker le produit dans son emballage d'origine et fermé.
Ne pas stocker près des acides.
Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec, avec une ventilation adéquate.
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées
.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
111-76-2 2-butoxyéthanol (5-15%) - VLE=246 mg/m3, VME=98 mg/m3
67-63-0 2-Propanol (<5%) - VLE=1250 mg/m3, soit 500ppm
N°67-64-1 acétone (<5%) - VME=1800 mg/m3
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire.
Protection des mains: port de gants recommandé.
Protection des yeux: le port de lunettes de protection est recommandé lors de manipulation de produit pur.
EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL: fontaine oculaire et lavabo.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Liquide limpide de couleur bleue.

PH pur à 20°C : 10.0 à 14.0

Température de changement d'état

non déterminé

Point d'éclair

25°C

Caractéristique d'explosivité

non explosif

Densité

non disponible

Solubilité

miscible à l'eau.

10- STABILITE ET REACTIVITE

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Réaction avec les acides.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) > 2000 mg/kg
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: ne provoque pas d'irritation dans les conditions normales d'utilisation
- yeux: ne provoque pas d'irritation dans les conditions normales d'utilisation
- inhalation: non applicable
- ingestion:pas d'effet nocif sauf en cas d'ingestion importante de produit

MALADIES PROFESSIONNELLES: ce produit contient des substancs (alcool, glycol) inscrites au tableau N°84.
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la Directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 20 01 30 (détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29)

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:
ADR/RID :
UN 1993, LIQUIDE INFLAMMABLE,N.S.A;(ACETONE,2-PROPANOL), 3, III.
IMDG:
LIQUIDE INFLAMMABLE,N.S.A;(ACETONE,2-PROPANOL), 3, UN 1993 , III.
AUTRES INFORMATIONS:
Classe 3 - Code danger 30
IMDG: Fiche de sécurité:F-E,S-E - Polluant marin:non
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Produit non classé dangereux conformément à la réglementation concernant l'étiquetage des préparations dangereuses.
Mentions supplémentaires notées sur l'étiquette:
Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

16- AUTRES INFORMATIONS

Recommandation 89/542

	Concentration en %			
	< 5	**5 à < 15**	**15 à < 30**	**30 et +**
Phosphates				
Phosphonates				
Tensio-actifs anioniques				
Tensio-actifs cationiques				
Tensio-actifs amphotères				
Tensio-actifs non ioniques	X			
Agents de blanchiment oxygénés				
Agents de blanchiment chlorés				
Acide éthylène diaminetétra-acétique EDTA)				
Acide nitriotriacétique (NTA)				
Phénols et phénols halogénés				
Paradichlorobenzene				
Hydrocarbures aromatiques				
Hydrocarbures alophatiques				
Halogénés				
Savons				
Zéolites				
Polycarboxylates				

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Référence Internationale: JSDS 99901 - Vers.1 (25/09/2003)
677750/005
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits classées 'Dangereux' peuvent être consultées et/ou obtenues par MINITEL N°Vert: 08 36 05 00 99

A N N E X E

Liste des phrases R
(AISD 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur - air inflam- mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquer le cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles